Universite Abdelmalek Essaadi

Ecole Nationale des Sciences Appliquees de Tetouan



ci-aprés, dénommé l'Etablissement

ci-aprés, dénommé l'Etablissement

CONVENTION DE STAGE ENTRE

L'Ecole Nationale des Sciences Appliquées, Université Abdelmalek Essaîdi-Tétouan B.P.2222, Mhannech II, Tétouan, Maroc

Tél. +212 5 39 68 80 27; Fax. +212 39 99 46 24. Web: https://ensa-tetouan.ac.ma

Représenté par le Professeur Mostafa STITOU en qualité de Directeur.

ET

La Société:

Adresse:

Tél:

Email:

Représentée par Monsieur.

Article 1: Engagement:

Article 2 : Objet:

Le stage aura pour objet essentiel d'assurer l'application pratique de l'enseignement donné par l'Etablissement, et ce, en organisant des visites sur les installations et en réalisant des études proposées par L'ENTREPRISE.

Article 3: Encadrement et suivi:

Pour accompagner le Stagiaire durant son stage, et ainsi instaurer une véritable collaboration L'ENTREPRISE/Stagiaire/Etablissement L'ENTREPRISE désigne Mme/Mr encadrant(e)....... et parrain (e), pour superviser et assurer la qualité du travail fourni par le Stagiaire.L'Etablissement désigne......

en tant que tuteur qui procurera une assistance pédagogique.

Article 4: Programme:

Le thème du stage est

Ce programme a été défini conjointement par l'Etablissement, L'ENTREPRISE et le Stagiaire.

Le contenu de ce programme doit permettre au Stagiaire une réflexion en relation avec les enseignements ou le projet de fin d'études qui s'inscrit dans le programme de formation de l'Etablissement.

Article 5: Idemenité de Stage:

Au cours du stage, l'étudiant ne pourra prétendre à aucun salaire de la part de l'ENTREPRISE. Cependant, si l'ENTREPRISE et l'étudiant le conviennent, ce dernier pourra recevoir une indemnité forfaitaire de la part de l'ENTREPRISE des frais occasionnés par la mission confiée à l'étudiant.

Article 6: Réglement:

Pendant la durée du stage, le Stagiaire reste placé sous la responsabilité de l'Etablissement. Cependant, l'étudiant est tenu d'informer l'école dans un délai de 24h sur toute modification portant sur la convention déjà signée, sinon il en assumera toute sa responsabilité sur son non respect de la convention signée par l'école.

Toutefois, le Stagiaire est soumis à la discipline et au règlement intérieur de L'ENTREPRISE. En cas de manquement, L'ENTREPRISE se réserve le droit de mettre fin au stage après en avoir convenu avec le Directeur de l'Etablissement.

Article 7: Confidentialité:

Le Stagiaire et l'ensemble des acteurs liés à son travail (l'administration de l'Etablissement, le parrain pédagogique...) sont tenus au secret professionnel. Ils s'engagent à ne pas diffuser les informations recueillies à des fins de publications, conférences, communications, sans raccord préalable de L'ENTREPRISE. Cette obligation demeure valable après l'expiration du stage

Article 8: Assurance accident de travail:

L'Etablissement devra obligatoirement souscrire une assurance couvrant la Responsabilité Civile et Accident de Travail du Stagiaire, durant les stages et trajets effectués. En cas d'accident de travail survenant durant la période du stage, L'ENTREPRISE s'engage à faire parvenir immédiatement à l'Etablissement toutes les informations indispensables à la déclaration dudit accident.

Article 9: Evaluation de l'entreprise :

Le stage accompli, le parrain établira un rapport d'appréciations générales sur le travail effectué et le comportement du Stagiaire durant son séjour chez L'ENTREPRISE L'ENTREPRISE remettra au Stagiaire une attestation indiquant la nature et la durée des travaux effectués.

Article 10: Réglement:

A l'issue de chaque stage, le Stagiaire rédigera un rapport de stage faisant état de ses travaux et de son vécu au sein de L'ENTREPRISE. Ce rapport sera communiqué à L'ENTREPRISE et restera strictement confidentiel.